



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE EXPERTISE

NOM DE LA MISSION:

ASSISTANCE TECHNIQUE GENRE POUR LE PROJET DE PRESERVATION DE LA COEXISTENCE PACIFIQUE DANS LA COMMUNE DE DORI

PAYS: Burkina Faso

Référencée : AFD/AFR/DRS/AT EDIFIS 2022-01





I.	Préambule 3		
II.	Le commanditaire et le bénéficiaire3		
III.	Contexte et objectifs de la prestation	. 4	
1.	Contexte général du projet	. 4	
2.	Présentation du projet	. 5	
3.	Objectifs de la prestation	. 7	
IV.	Contenu de la prestation	. 8	
V.	Lieu et livrables de la prestation	12	
VI.	Profil de l'expertise	13	
1.	Profil recherché	13	
2.	Obligations de l'expertise	14	
VII.	Lieu d'exécution et sécurité	14	
VIII.	Confidentialité	14	
IX.	Ressources	14	





I. Préambule

L'Agence de l'AFD à Ouagadougou, en collaboration avec la Direction régionale Grand Sahel souhaite approfondir et améliorer son approche visant à réduire les inégalités de genre, dans la droite ligne de la stratégie 100% lien social de l'AFD et dans sa stratégie d'intervention régionale au Sahel¹, où la réduction des inégalités femmes-hommes en est un marqueur fort. « PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES » est une priorité dans l'action de l'AFD au Sahel.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes semble d'autant plus importante dans le contexte burkinabé où de nombreuses personnes font face aux violences, aux conflits les forçant notamment à quitter leur lieu de vie, leurs biens, leurs terres et à se déplacer, pour beaucoup démunis, dans d'autres régions; les femmes et les jeunes filles étant particulièrement vulnérables dans ces contextes complexes, du fait des inégalités de genre déjà préexistantes.

En réponse à la demande d'accompagnement des autorités burkinabé, l'UE et des Etats membres au Burkina Faso ont défini une stratégie d'intervention², ciblant les axes stratégiques définis dans la Stratégie nationale Genre (SNG) 2020-2024 du gouvernement du Burkina Faso. Dans le contexte actuel du Burkina Faso et en vue d'atteindre les objectifs du troisième plan d'action GAP III, les priorités suivantes ont été identifiées par l'Union européenne et ses Etats membres pour la période 2021-2025 :

- « Lutte contre les violences physiques, psychologiques et les stéréotypes afin que les femmes et les filles ne subissent plus aucune forme de violence.
- Créer des opportunités pour les femmes en termes d'emploi, d'accès aux services afin d'améliorer leur autonomisation économique et leur permettre d'adopter des choix et prendre des décisions stratégiques.
- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité à des fonctions de direction, de médiation à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique au niveau national et local. »

S'inscrivant dans ces différents cadres, l'agence de Ouagadougou a donc souhaité mobiliser une assistance technique sur son projet de préservation de la coexistence pacifique dans la commune de Dori, sur le volet appui aux opportunités économiques pour les populations hôtes et déplacées internes, en particulier les femmes.

Dans le cadre de l'assistance technique EDIFIS, l'AFD a confié à la gestion d'Expertise France, en vue d'appuyer ses agences de la région dans l'identification de projets CAD 1 et CAD 2, l'identification d'expertises en vue de la réalisation de l'activité présentée dans les termes de référence suivants.

II. Le commanditaire et le bénéficiaire

Le commanditaire

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis près de quatre-vingt ans pour lutter contre la pauvreté, favoriser un développement durable et partagé dans les pays du Sud et soutenir le dynamisme économique et social des Outre-mer.

¹ https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-regionale-grand-sahel-2020-

^{2024?}origin=/fr/rechercher?query=strat%C3%A9gie+r%C3%A9gionale+grand+sahel

^{2 &}lt;a href="https://www.wakatsera.com/wp-content/uploads/2021/11/Strategie-Genre.pdf">https://www.wakatsera.com/wp-content/uploads/2021/11/Strategie-Genre.pdf





Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD offre à ses partenaires des financements, des instruments d'analyse et de couverture du risque ainsi qu'une ingénierie de formation et de renforcement des capacités. Ses équipes, basées à Paris, Marseille et dans son réseau de quatre-vingt-cinq agences, travaillent de concert avec sa filiale Proparco, qui soutient les investissements privés. Le rapprochement en cours avec l'établissement public Expertise France permet de renforcer l'offre du Groupe en matière de mise en œuvre des projets.

Le service prescripteur du présent marché, l'Agence de l'AFD de Ouagadougou, appartient à la Division Afrique (AFR) au sein de la Direction des Opérations (DOE) de l'AFD. L'Assistante technique sera suivie par l'Agence, en lien avec la Direction Régionale Grand Sahel de l'AFD, basée également à Ouagadougou.

Le prestataire est invité à consulter l'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'éthique, disponibles sur le lien suivant : https://www.afd.fr.

Le bénéficiaire

L'association A2N est le récipiendaire d'un financement AFD, dont l'objet est détaillé au point III.2 cidessous.

Descriptif de A2N

A2N a pour objectif général de : « Contribuer à un meilleur équilibre du patrimoine foncier et écologique par la valorisation des initiatives communautaires ».

Pour atteindre l'objectif qu'elle s'est assigné, A2N met au cœur de son projet associatif le genre et l'équité sociale. Elle met au centre de ses interventions les besoins fondamentaux et les intérêts des femmes, des jeunes, des « groupes minoritaires » et des personnes vivant avec un handicap à travers une approche participative et inclusive.

A travers l'appui de l'expertise recherchée, A2N entend profiter pour contextualiser son approche au contexte de crise et de fragilité auquel les populations locales, plus spécifiquement les femmes, les jeunes filles et les personnes vulnérables sont confronté actuellement.

A2N attend de cet appui de pouvoir développer une approche plus adaptée au contexte actuel pour mieux organiser ses interventions envers les femmes et les jeunes filles et notamment sur la composante 1 su projet présenté ci-dessous.

III. Contexte et objectifs de la prestation

1. Contexte général du projet

Située à la frontière du Niger et sur l'axe stratégique permettant de rejoindre le Niger depuis Ouagadougou, en passant par Kaya, la commune de Dori est de plus en plus exposée aux conflits très présents dans la région du Sahel. Du fait de sa localisation, la commune constitue un refuge privilégié pour les populations fuyant l'insécurité et les violences, depuis les provinces environnantes. La seule ville de Dori accueille aujourd'hui plus de 100 000 déplacés, soit autant que la population de la commune. Cette présence de nombreux déplacés fragilise l'équilibre social et économique de la commune, en augmentant considérablement la pression sur l'accès aux ressources naturelles (terres et eau), aux services de base (éducation, santé) et à l'emploi. La commune enregistre par ailleurs de plus en plus d'incidents et d'attaques, de plus en plus proches de Dori ville, depuis mi-2021.

Une évaluation de la cohésion sociale à l'échelle de la commune, réalisée en juin 2021, a relevé les éléments suivants : la cohésion sociale apparaît confortée par un fort sentiment d'appartenance





communautaire et un « contrat social positif » (malgré certaines critiques à l'égard de l'action publique, le rapport des populations aux institutions au sens large, est globalement positif, avec une reconnaissance de la nécessité du rôle de l'Etat pour le vivre-ensemble). En revanche, deux éléments concentrent les inquiétudes des populations et constituent des facteurs de tensions forts, et de fragmentation de la cohésion sociale : i) l'inégalité d'accès aux services de base (eau, santé, éducation) et à des opportunités économiques, très exacerbée par la présence des personnes déplacées, ii) l'exposition à la violence : conflits d'usage et fonciers, qui sont historiques mais sont également exacerbés par la situation d'insécurité et l'installation des personnes déplacées; attaques djihadistes et conflits autour des successions de chefferies traditionnelles.

2. Présentation du projet

Dans ce contexte l'AFD finance le projet <u>« Djamnaati »</u> afin de contribuer à la préservation de la coexistence pacifique dans la commune de Dori. Le concours s'élève à 1 500 000€ en subvention, sur une durée de 3 ans. Le projet sera mis en œuvre par l'ONG locale A2N (Association Nodde Nooto), sous le pilotage de la Mairie de Dori.

L'assistance technique sollicitée dans ces TDRs se concentrera en priorité sur l'objectif spécifique 1 relatif à <u>l'accès aux opportunités économiques pour les femmes</u>. Elle pourra également porter sur les objectifs 2 et 3. La finalité du projet est de contribuer à la préservation de la coexistence pacifique des populations hôtes et déplacées dans la commune de Dori. Plus précisément, le projet se décompose en 3 objectifs :

OS 1 - L'amélioration de l'égalité d'accès aux opportunités économiques et aux services de base dans les 3 quartiers de la ville de Dori accueillant la majorité des personnes déplacées.

<u>Contexte</u>: l'agriculture et l'élevage sont les principales activités exercées par les populations de la commune de Dori. Elles constituent l'essentiel des sources de revenus pour les populations locales et plus spécifiquement pour les femmes. Cependant, les productions agro-pastorales des populations ne sont pas suffisamment valorisées pour servir de vecteur d'autonomisation économique. Cela est dû notamment au caractère rudimentaire des moyens de production, de conservation et de transformation dont disposent les populations. Les petites unités de transformation (lait, tomates, savon, etc.) existantes, essentiellement promues par des Sociétés Coopératives de Production (SCOP) et féminines, restent aujourd'hui des unités peu professionnalisées et dont le potentiel de croissance est limité, en raison d'insuffisance d'équipements, de compétences et de gestion.

Les activités proposées viseront à développer les capacités d'unités de transformation, permettant de participer à la création d'emplois. Elles interviendront auprès de femmes, identifiées comme particulièrement vulnérables et qui développent le type d'activités proposées. Elles combineront systématiquement des populations hôtes et déplacées (incitation indirecte à constituer des unités de transformation intégrant à la fois des populations hôtes et déplacées; organisation d'activités conjointes comme des formations) selon une logique de filière, permettant de mettre en relation les différents maillons d'une chaine, sur un produit donné.

Au niveau de ces 3 quartiers de la ville de Dori, le projet permettra notamment d'accompagner :

L'aménagement du périmètre maraicher de Diomga, aux profits des femmes (hôtes et PDIs).
Ce périmètre maraicher est situé à la lisière du périmètre urbain, voisin du quartier de Wendou et permet la production de tomates, laitues, carottes, aubergines. C'est un site carrefour qui est aménagé sommairement autour d'un bouli maraîcher, aujourd'hui ensablé, ce qui l'empêche de développer tout son potentiel. Plus de 200 femmes des villages de Diomga et de Wendou y travaillent, soit à la production soit à la commercialisation, dans les marchés environnants,





notamment ceux de Dori, Wendou, Petit Paris, Groom, Essakane. L'aménagement englobera différentes activités: désensablement du bouli, amélioration de l'aménagement des parcelles, accès à l'eau, équipements, formation en techniques de production. Il permettra i) de dégager des parcelles supplémentaires au profit des femmes PDI de Wendou et ii) d'améliorer la production, qui devrait être destinée notamment à alimenter les unités de transformation soutenues par ailleurs (voir infra).

- L'appui à 4 unités de transformation agricole, existantes ou à mettre en place, à l'issue d'un diagnostic à mener en début de projet, parmi les 5 filières suivantes, identifiées comme particulièrement porteuses à l'échelle de la commune fin 2020 : lait, mil, tomate, manioc, haricot, sésame. Ces appuis consisteront en un accompagnement intégré des unités, en fonction de leurs besoins : dotation en équipements, accompagnement technique (sur l'activité), formation sur le matériel/les machines/leur entretien, formation de gestion (exemple : comptabilité, tenue des stocks, cahier d'entrée et de sortie, prévisions de chiffre d'affaires, anticipation de l'achat des Matières Premières, comment prévoir la période de vente, calculer son prix de vente et son cout de production, etc.), vie associative/gouvernance au sein des unités et/ou des Sociétés coopératives avec lesquelles elles travaillent (partage du pouvoir, instances de prise de décision, les démarches administratives nécessaires), entreprenariat, etc.
- La promotion d'une chaîne de valeurs, entre les Sociétés Coopératives simplifiées de production (SCOOPS) féminines, regroupant à la fois des populations hôtes et déplacées, afin d'assurer les liens entre production, transformation et commercialisation.

Le projet financera également la réhabilitation et/ou l'extension de services sociaux de base, dont un CSPS, et dont les conditions et capacités d'accueil sont saturées du fait de la présence de nombreuses personnes déplacées interne.

OS 2 - La réduction des conflits liées aux ressources naturelles autour des 3 zones pastorales de la commune, qui concentrent la majorité de ces conflits à l'échelle de la commune.

Le projet accompagnera notamment i) le fonctionnement des instances locales de gestion foncière prévues par la loi de référence de 2009 sur le foncier rural (commissions foncières villageoises et commissions de conciliation foncière villageoise, qui doivent constituer des espaces de dialogue et de médiation de nature à réduire les tensions autour de la terre, et permettre à terme la délivrance d'attestations de propriété foncière), ii) le démarrage du service domanial de la mairie, en cours de création, destiné à traiter les sujets fonciers, iii) la viabilisation de l'un des 3 espaces à vocation pastorale de la commune (Ceekol Nagge), permettant de sécuriser des espaces pastoraux dans un contexte d'augmentation rapide des surfaces agricoles.

OS 3 - L'amélioration des capacités d'action de la mairie et de l'ONG A2N.

<u>Indicateurs sexospécifiques du projet pour la Composante principale de l'appui technique (composante 1) :</u>

- Emplois concernés (nombre d'emplois directs concernés par les unités de transformation et l'activité maraichère dont la proportion bénéficiant aux femmes);
- Surface agricole (maraichage) dont l'activité est appuyée dont la proportion bénéficiant aux femmes;
- Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle et la proportion de femmes
- Nombre d'entreprises (unités de transformation) soutenues dont celles dirigées par les femmes;
- Nombre d'hommes et de femmes, déplacé.es et hôtes ayant accédé à une activité économique; et niveau d'augmentation et leurs revenus.





Ces indicateurs pourront évoluer selon les propositions de l'expertise Genre.

3. Objectifs de la prestation

Dans sa volonté d'améliorer la prise en compte du genre dans ses projets, l'Agence a pensé opportun de développer une approche spécifique genre sur l'OS 1, particulièrement sur les activités économiques féminines et l'approche filière.

Du fait des inégalités de genre issues de construction sociales qui leur assigne un certain rôle dans la société et au sein du foyer, les femmes ont un accès inéquitable aux différentes ressources (financières, productives, etc.), aux opportunités économiques, à la mobilité, à l'information, à la communication, etc. Ce qui les rend plus vulnérables à la survenance de certains chocs, et dans notre cas, la dégradation du contexte sécuritaire et les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Selon ONU Femmes, les femmes auraient 25% de risque de plus que les hommes à vivre dans l'extrême pauvreté.

Les populations n'étant par ailleurs pas des ensembles homogènes, à ces difficultés peuvent s'ajouter pour certaines populations des vulnérabilités spécifiques dues à l'intersectionnalité 3 dans leur identité, qui doivent être prises en compte, au-delà du sexe (personne déplacée, âge, situation familiale, ethnie, handicap, religion, statut socio-économique, vie en milieu rural ou urbain, etc.).

Dans ce projet, il s'agira pour l'assistance technique d'appuyer A2N avec une expertise genre pointue qui alimentera en particulier la composante 1 du projet de manière transversale et à chacune des étapes du cycle de vie du projet. Il s'agira de proposer une stratégie et des outils qui permettront de questionner systématiquement la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes dans leur diversité (culturelles, religieuses, ethniques, etc.), qu'ils soient issus des populations hôtes ou déplacées internes et de mettre en œuvre les activités et le suivi en conséquence.

Il faudra donc veiller à adopter l'approche *Genre et Développement* et non pas *Femmes et Développement*⁴. afin d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens prévus dans le cadre du projet.

L'intégration de l'approche Genre et Développement tout au long du projet devra permettre de le classer effectivement au marqueur CAD 1 de l'OCDE^{5.}

La mise en œuvre et la prise en compte du genre devra se faire selon une approche « ne pas nuire ⁶». L'objectif est bien réduire les inégalités d'accès aux opportunités économiques et de genre et de ne pas créer d'autres effets négatifs imprévus.

_

³ qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. L'analyse dite "intersectionnelle" a pour objectif de révéler ces multiples identités et surtout d'exposer les différents types de hiérarchisation et de discriminations qui peuvent en découler.

⁴ Cette seconde approche est plus complète, car elle analyse les causes des inégalités de genre et cherche à lutter contre, en déconstruisant les stéréotypes ; alors que la première approche visait uniquement à intégrer les femmes dans le processus de développement, les hommes sont exclus de cette approche, les projets étaient des projets « pour les femmes », et elle ne prend pas en compte la question du rééquilibre des pouvoirs nécessaires entre les sexes.

⁵ Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, un projet est marqué CAD 1 lorsque l'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. Cf. https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf

⁶ Il s'agira de veiller à ce que les actions entreprises dans le cadre de l'appui technique ne causent pas d'effets néfastes, n'accroissent pas de tensions, etc. 3 principes définissent cette approche : i) chaque contexte est





Compte tenu du contexte sécuritaire et des besoins du projets, l'expert.e genre recruté. e sera basé.e en capitale à Ouagadougou et **travaillera en binôme avec un.e animateur/trice communautaire en poste à Dori**. Il/elle aura la charge l'accompagnement et le renforcement de capacités de son binôme sur la prise en compte transversale du genre dans le projet, comme détaillé plus bas.

IV. Contenu de la prestation

Il est demandé à l'expertise genre qui sera recrutée d'accompagner son binôme animateur/trice communautaire dans la réalisation de l'ensemble de ses tâches (voir annexe 1), en se posant systématiquement la question de l'intégration de la dimension genre et en adaptant les process, outils et activités pour une prise en compte spécifique des besoins des femmes et des hommes.

L'expertise doit être en mesure de coacher son binôme à distance, de lui fournir des outils pratiques et d'analyse afin de mener à bien sa mission. Il s'agira d'un transfert de compétence.

L'accompagnement et les outils fournis devront être adaptés au contexte et aisés à mettre en œuvre par le binôme. Les échanges devront être fluides en l'expertise et son binôme.

<u>Méthodologie</u>: Il conviendra de proposer i) **une stratégie genre du projet dans son ensemble** et ii) **une méthodologie d'intervention** qui réponde aux activités que devra mettre en œuvre l'animateur/trice communautaire (Annexe 1) dédié.e à la composante 1 du projet, intégrant la prise en compte du genre à tous les niveaux.

Il est souhaitable que l'expertise genre puisse également faire le lien avec les autres composantes du projet malgré que sa mission soit fortement concentrée sur la composante 1. En effet, il sera demandé à l'expertise de guider l'équipe projet en charge des composante 2 et 3 sur l'intégration transversale du genre, notamment par la proposition d'outils et de bonnes pratiques.

La démarche adoptée auprès des acteurs à Dori sera de type participative, devra être explicitée et justifiée.

Le tableau ci-dessous présente les questionnements importants à intégrer facilitant la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes afin d'y adapter les activités du projet. Les éléments décrits ne sont ni exhaustifs, ni figés, l'AT devra utiliser son expertise pour enrichir et/ou modifier ces questionnements, permettant d'intégrer au mieux l'approche genre dans le projet.

Etape projet / Activités	Accompagnement de l'animateur/trice communautaire par l'expertise genre Principales étapes
<u>Diagnostic</u>	

.

spécifique, volatile et aura un impact sur le projet, ii) il existe des diviseurs et des connecteurs dans tout contexte, iii) tout projet aura un impact sur le contexte, sur les diviseurs et les connecteurs => la mise en œuvre du projet doit donc être sensible à ces éléments, et en particulier dans le diagnostic puis dans le suivi-évaluation.





Aménagement du périmètre maraicher au profit des femmes

- 1. Déterminer le profil socio-économique des femmes (et hommes s'il y en a) qui y travaillent (dont hôtes ou PDI/intersectionnalité)
- 2. Déterminer les rôles des femmes et des hommes (s'il y en a) dans l'exploitation du périmètre maraicher existant et les pouvoirs déterminants associés respectivement (ex : contrôle quelconque ?) / Est-ce que ce sont toujours à la fois les femmes qui cultivent et qui vendent (division sexuée du travail) ? Comment sont répartis les bénéfices des ventes ? Les femmes disposent-elles librement des revenus qui découlent des ventes, si non, pourquoi ?
- 3. Comprendre l'organisation/l'articulation du travail entre femmes sur le périmètre maraicher
- 4. Identifier les besoins spécifiques des femmes à la fois sur le périmètre, dans le travail en lui-même et dans l'articulation avec les charges familiales qu'elles supportent (contraintes, etc.)
- 5. Ont-elles des besoins de financements/crédits ? y ont-elles accès (seules ou en groupement), quelles sont les contraintes spécifiques auxquelles elles font face ?
- 6. -Identifier/anticiper les besoins spécifiques qui seront générés suite à l'amélioration du périmètre maraicher. L'augmentation de la production entre autres pourrait demander plus d'heures de travail aux femmes. Comment gérer cela avec les charges familiales ? comment éviter une surcharge sur les femmes ? comment intégrer les maris/chefs de famille au dialogue ? / Si plus de terres cultivables, comment gérer l'intégration de nouvelles femmes sur le périmètre, notamment des PDI peut-être, quelle organisation, quelle entente ?
- 7. -Pour chacun des points précédents (et ceux que vous identifierez), identifier les activités, mesures d'adaptation/d'atténuation à mettre en œuvre par le projet pour une bonne prise en compte des enjeux de genre
- 8. -Identifier 1 ou 2 indicateurs SMART désagrégés par sexe (si pertinent) complémentaires à ceux déjà déterminés pour le projet, facilement mesurables, permettant de mettre en valeur l'évolution des inégalités de genre ou amélioration des conditions de travail/vie/revenus des femmes par exemple.

Appui à 4 unités de transformation agricoles existantes ou à mettre en place

Appui au diagnostic préalable des unités de transformation en intégrant le genre :

- 9. -Déterminer le profil socio-économique des femmes (et hommes s'il y en a) qui y travaillent (dont hôtes ou PDI/intersectionnalité)
- 10. -Historique de création de groupement, quels membres (typologie/prise en compte de l'intersectionnalité), quelle organisation dans la gestion et dans le financement de l'activité (accès au crédit et comment, quelles difficultés.), quels rôles spécifiques attribués en fonction du profil socio-économique/éducation des femmes (présidente, secrétaire, trésorière, transformatrices, etc.),
- 11. -Présence d'hommes en permanence ou en appui => quel rôle, à quel moment, quel type/degré de pouvoir ?,
- 12. Les femmes contrôlent-elles leurs revenus ? quelles difficultés à ce niveau ou mesures d'adaptation mettent-elles en place ?





- 13. -Compréhension du processus et des étapes de transformation, des acteurs en amont et en aval de la filière et aspects positifs et difficultés rencontrés à ces niveaux, description des acteurs, de leur rôle et de leurs pouvoir/influence sur le groupement
- 14. -Etat des lieux des biens du groupement : ce qui fonctionne / les difficultés rencontrées, d'autres soutiens accordés par d'autres organisations ou dispositifs étatiques ou communaux et le bilan éventuel ?,
- 15. -Identification des besoins spécifiques des femmes à la fois dans leur activité de transformation, dans la gestion, besoins en formation (technique, gestion/gouvernance des SCOP, entrepreneuriat), mais aussi dans l'articulation avec leur vie quotidienne (gestion des enfants, gestion du temps, charge de travail, relation avec leur époux/chef de famille, gestion de la famille si elles sont chef de famille et seules/perception de la communauté par rapport à leur activité)
- 16. -Identifier ces mêmes besoins spécifiques dans la perspective d'un accroissement de l'activité de la SCOP
- 17. -Dans cette même perspective d'accroissement, identifier les enjeux et les mesures à mettre en place pour une bonne intégration de nouvelles personnes dans la SCOP, quelles soient hôtes ou PDI
- 18. -Identifier les possibilités d'organisation/d'union entre SCOP, à la fois existante ou à mettre en place si ce n'est pas le cas, qui pourrait I. valoriser la production et améliorer le marché et II. Augmenter la visibilité, la représentation, des femmes transformatrices à plusieurs échelles, pour défendre leurs intérêts.
- 19. -Pour chacun des points précédents (et ceux que vous identifierez), identifier les activités, mesures d'adaptation/d'atténuation à mettre en œuvre par le projet pour une bonne prise en compte des enjeux de genre
- 20. -Identifier 1 ou 2 indicateurs SMART désagrégés par sexe (si pertinent) complémentaires à ceux déjà déterminés pour le projet, facilement mesurables, permettant de mettre en valeur l'évolution des inégalités de genre ou amélioration des conditions de travail/vie/revenus des femmes par exemple.

Promotion d'une chaine de valeurs entre les SCOP féminines regroupant les populations hôtes et déplacées

- 21. -Appui à l'état des lieux des relations/échanges déjà existants ou non entre les SCOP féminines
- 22. -Appui à l'identification des besoins spécifiques des femmes dans la chaine de valeurs envisagée, en prenant en compte l'intersectionnalité, en particulier si hôtes ou PDI
- 23. -Identifier les fonctions/métiers futurs créés par la chaine de valeurs et apprécier ceux occupés par les hommes, les femmes, et les différents types de pouvoir associés ou non (décision, économique, etc.), apprécier s'il y a une reproduction de la division sexuée du travail ou bien si les femmes occupent toutes les fonctions/décisions
- 24. -Pour chacun des points précédents (et ceux que vous identifierez), identifier les activités, mesures d'adaptation/d'atténuation à mettre en œuvre par le projet pour une bonne prise en compte des enjeux de genre
- 25. -Identifier 1 ou 2 indicateurs SMART désagrégé par sexe (si pertinent) complémentaires à ceux déjà déterminés pour le projet, facilement mesurable, permettant de mettre en valeur l'évolution des inégalités de genre ou amélioration des conditions de travail/vie/revenus des femmes par exemple.





Mise en œuvre	26Appuyer A2N à l'intégration des actions et/ou mesures d'atténuation dans les activités permettant d'intégrer le genre à toutes les étapes du projet en fonction du diagnostic précédent
Suivi	27Réaliser un suivi rapproché des activités, en lien étroit avec les équipes d'A2N, auprès des bénéficiaires, afin de détecter les éventuelles difficultés rencontrés/les résultats encourageant pour proposer les actions/mesures d'adaptation/correction
	28Alerter A2N sur les difficultés rencontrées, sur les éventuels effets négatifs imprévus et proposer des mesures de correction/d'atténuation au fur et à mesure
	29Appuyer A2N dans la collecte des indicateurs spécifiques genre définis lors du diagnostic
	30Renforcer les capacités de/de la chargé.e de suivi/évaluation du projet sur la prise en compte du genre
Evaluation	31Appuyer à l'intégration de la question du genre dans les TDRs des évaluations qui seront réalisées
	32Faire évoluer la feuille de route (théorie du changement), en collaboration avec l'équipe projet d'A2N, de la composante 1 du projet au fil de l'eau, afin de réaliser une évaluation continue de la prise en compte des enjeux de genre

POINTS D'ATTENTION

L'AT veillera à identifier les potentiels effets contreproductifs du projet qui pourraient nuire entre autres aux conditions de vie des femmes dont (non exhaustif) :

- L'augmentation de la charge mentale et de la charge de travail, le temps étant souvent une variable d'ajustement pour les femmes
- Les effets négatifs sur l'entourage : déscolarisation des jeunes filles due à moins de présence des femmes au sein du foyer, sans pour autant que les tâches ne diminuent
- Création d'emploi pour les hommes et perte d'emploi pour les femmes due à la mécanisation des processus de production, en lien avec la division sexuée du travail
- Renforcement de la division sexuée du travail
- Augmentation des tensions dans les foyers, voire des violences conjugales
- Désengagement des hommes dans les charges/responsabilités du foyer suite à l'augmentation des revenus des femmes, ce qui en définitive n'améliore pas les conditions de vie
- Exclusion des femmes de certaines sphères sociales, marginalisation

L'AT veillera à prendre en compte au mieux l'intersectionnalité des profils des bénéficiaires dans le projet et d'adapter l'intervention en fonction, mais également d'autres aspects comme la mobilité des femmes, l'accès à l'information, les éventuelles freins légaux ou socio-culturels à l'entrepreneuriat féminin, etc.

L'AT suggèrera, au-delà de la satisfaction des besoins pratiques des femmes (résolution des besoins immédiats et amélioration des conditions de vie), des mesures/actions permettant d'engager des processus d'atteinte d'intérêts stratégiques (changement structurels de long terme en faveur de plus d'égalité femmes-hommes).

Veiller à inclure les hommes le plus possible, notamment s'ils souhaitent s'investir dans le projet, tout en faisant attention aux fonctions occupées et à la division sexuée du travail. L'engouement de certains hommes qui pourraient travailler aux côtés des femmes dans les unités de transformation peut être un réel atout auprès des autres hommes.





Il est également attendu que l'AT renforce les capacités du personnel d'A2N sur la prise en compte du Genre de manière transversale dans ses projets et dans l'organisation pour permettre une bonne compréhension des enjeux et une mise en œuvre optimale sur le terrain. Ce renforcement sera précédé d'un rapide diagnostic sur ce qu'est, pour le personnel d'A2N, la prise en compte du genre (dans les projets et au sein de l'organisation même). A noter que l'AFD a récemment développé un module de formation « Genre et Développement » libre d'accès, qui peut être une ressource à exploiter.

V. Lieu et livrables de la prestation

La prestation s'effectuera pour l'essentiel à distance depuis Ouagadougou en capitale et de façon itérative tous les mois, à raison de **6 jours ouvrables par mois durant 30 mois** (180 jours d'expertise perlée, soit l'équivalent de 6 mois d'intervention).

La prestation débutera à partir du mois d'août.

En fonction de la situation sécuritaire et du besoin, l'expert.e genre pourrait être amené.e à réaliser de très courtes missions de terrain sur Dori. (Transport par vols UNHAS)

L'expertise devra être résidente à Ouagadougou.

A2N et l'AFD communiqueront au prestataire toutes les informations et les contacts permettant la réalisation de la prestation.

Il est attendu les livrables suivants :

- Dans les 3 semaines suivants la réunion de cadrage avec l'AFD et A2N, le prestataire déposera pour validation à l'AFD et en collaboration avec A2N, un projet de chronogramme pluriannuel, particulièrement détaillé pour la première année, accompagné d'une description des activités à mener (composante 1).
 - Il communiquera également à l'AFD la théorie du changement sur la composante activités économiques pour les femmes, réalisée avec son binôme et A2N. Cette théorie du changement sera mise à jour tous les 2 mois et sera transmise à l'AFD et A2N pour information.
- Le prestataire, en collaboration avec son binôme, rendra les **rapports de diagnostic** à A2N et à l'AFD à l'issu des diagnostics sensibles au genre I. du périmètre maraicher à aménager, II. Des SCOOPS féminines et de leur environnement et III. De la valorisation d'une chaine de valeurs
- Il proposera, en collaboration avec son binôme et A2N, quelques indicateurs spécifiques incluant notamment
 - Des données ventilées par sexe (lorsqu'il y a lieu) permettant de mesurer l'évolution des inégalités de genre / évolution des opportunités économiques des femmes sur la zone du projet,





O'autres indicateurs plus spécifiques et contextualisés montrant les avancées permises par le projet à ce niveau

justifiant le classement effectif du projet au marqueur CAD 1 de l'OCDE^{7.} A cet effet, l'expertise pourra s'inspirer des critères de l'OCDE et de la boite à outils Genre⁸ de l'AFD.

- Il contribuera à la réalisation des différents **rapports réalisés par son binôme, en le guidant** sur les éléments à mettre en valeur.
- Le prestataire contribuera à l'élaboration des **rapports d'exécution semestriels** réalisés par A2N, en y intégrant le sujet du genre
- Chaque année, le prestataire déposera un rapport attestant la réalisation des activités listées à l'article IV selon le planning opérationnel convenu,
- En fin de prestation, le prestataire déposera un **rapport final** contenant l'ensemble des livrables attendus et intégrant les justificatifs des dépenses réalisées.
- Le prestataire contribuera à l'élaboration des **TDRs de l'évaluation finale et mi-parcours du projet** afin de s'assurer de la prise en compte du genre

VI. Profil de l'expertise

1. Profil recherché

- Expertise Genre et Développement confirmée
- Expérience avérée dans l'accompagnement à la prise en compte du genre dans des projets de coopération internationale, avec expérience auprès d'acteurs locaux
- Bonne connaissance du contexte sahélien et en particulier du Burkina Faso.
- Expérience ou sensibilité particulière pour les domaines suivants : insertion socio-économique des femmes et jeunes filles, entrepreneuriat féminin et accompagnement de coopératives féminines de transformation, développement agricole local/approche filière
- Bonnes capacités de vulgarisation de concepts et approches
- Compétences avérées dans le renforcement de capacités, le transfert de compétences, l'accompagnement et la pédagogie
- Aptitudes interpersonnelles nécessaires : ouverture d'esprit, écoute, communication, pragmatisme, conseil et esprit d'équipe
- Bonne connaissance du cycle des projets de coopération internationale, expérience dans l'approche sensible aux conflits serait un plus
- Solides capacités rédactionnelles : diagnostic, méthodologies, rapports et notes.
- Bonnes capacités d'anticipation et d'organisation dans le travail
- Bonne maitrise de l'outil informatique (pack office)
- Maitrise du français

- Candidatures féminines encouragées.

^{7 &}lt;a href="https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf">https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf
8 Cf. le paragraphe « Ressources » ci-dessous en page 15





L'expert.e devra être enregistré.e au registre du commerce et des sociétés (N° SIRET ou équivalent)

2. Obligations de l'expertise

Les responsabilités qui seront confiées à l'expertise ne doivent pas les placer dans une situation de conflit d'intérêts.

L'expertise sélectionnée prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et en temps opportun de la mission définie dans les présents termes de référence.

A ce titre ils devront :

- S'engager à exécuter le mandat dans le respect des termes de référence et selon les normes internationales
- Travailler en bonne entente avec son binôme animateur/trice communautaire, A2N, la Mairie de Dori et les bénéficiaires
- Être en lien avec l'Agence de l'AFD sur Ouagadougou pour tout questionnement utile, avancée de la prestation
- Soumettre aux commanditaires les livrables conformément au calendrier de travail convenu

Les candidats intéressés par la mission sont invités à transmettre une offre technique et une offre financière complètes comprenant :

- Une présentation de la méthodologie détaillée à partir des objectifs et activités décrits dans les termes de référence ;
- Le CV de l'expert.e. et une description du parcours et des expériences de l'expert.e. en lien avec les termes de référence ;
- Une offre financière en euros.

VII. Lieu d'exécution et sécurité

La réalisation de cette prestation aura lieu au Burkina Faso à Ouagadougou, avec de possibles et rares déplacements sur Dori.

Le prestataire retenu s'engage à respecter toutes les règles, lois et réglementations applicables en matière de sécurité et à prendre les mesures qui lui incombent pour assurer la sécurité de son personnel dont il est le seul responsable.

VIII. Confidentialité

Pendant toute la durée de la mission et les deux (2) ans suivant son achèvement, l'expertise mobilisée sera tenue de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers pour toutes les informations relatives à la mission ou recueillies à l'occasion de celle-ci. Aucune reproduction ou diffusion des rapports de mission n'est autorisée.

IX. Ressources

- Documents de projet : fiche projet, documents du précédent projet, audit d'A2N, stratégie de la mairie, documents A2N, documents sur la commune





<u>Autres Ressources utiles (disponibles sur le site internet AFD : </u>

- Brochure de présentation du Partenariat EDIFIS
- Profil genre : Afrique
- L'essentiel sur les enjeux de genre et de développement pause genre
- Narratif Genre
- Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme Établi par le CAD-OCDE : https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf
- Boîte à outils genre : diligences environnementales et sociales : https://www.afd.fr/fr/ressources/boite-outils-genre-diligences-environnementales-et-sociales#:~:text=L'objectif%20de%20ce%20document,op%C3%A9rations%20financ%C3%A9es%20par%20l'AFD.
- Boîte à outils genre : agriculture, développement rural et biodiversité : https://www.afd.fr/fr/ressources/boite-outils-genre-agriculture-developpement-rural-et-biodiversite
- Boîte à outils genre : appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière : https://www.afd.fr/fr/ressources/boite-outils-appui-au-secteur-prive-entrepreneuriat-et-inclusion-financiere
- La (re)production des inégalités de genre : quels enjeux dans l'éducation, la santé et la protection sociale ?
- La (re)production des inégalités de genre dans le monde du travail : des discriminations légales à l'autonomisation
- Initiative priorité à l'égalité (gender at the center)
- Plan d'Action Egalité Femmes-Hommes 2019-2022
- Stratégie Internationale Egalite Femmes-Hommes 2018-2022 de la France
- Stratégie Régionale Grand Sahel 2020-2024
- Plan d'Action Egalité Femmes-Hommes 2019-2022 du groupe AFD
- PROPARCO : mobiliser le secteur privé pour réduire les inégalités de genre en période de crise
- Supports de formation AFD : Sensibilisation genre CCC
- MOOC « Genre et Développement »

Annexe 1 : Principales activités de la composante 1 du projet où s'intègrera la prise en compte du genre

C'est dans l'ensemble de ces actions que devra entre autres se traduire la prise en compte du genre.

Périmètre maraicher :

- Réaliser le diagnostic de l'existant : état du périmètre, matériel sur place, organisation des travaux, aménagements déjà réalisés, problématiques rencontrées, etc.
- Identifier les besoins
- Proposer les techniques d'aménagement, les équipements les plus adaptés





- Choisir des productions les plus intéressants et valorisables comptes tenus des besoins des populations, des productrices sur le périmètre et du potentiel de valorisation en lien avec les SCOOPS soutenues par le projet
- Identifier des débouchés sur le marché
- Identifier des formations nécessaires au profits des femmes, réalisation des formations ou recrutement des formateurs ou appui à A2N pour la formation (en fonction des besoins et capacités)
- Accompagner à l'organisation des productrices sur le périmètre
- Accompagner la mise en œuvre de l'aménagement et les premières productions qui en sont issues
- Accompagner les productrices dans l'écoulement de leurs produits, en lien avec la chaine de valeur que le projet s'attèlera à mettre en place
- Identifier les difficultés rencontrées, proposer des mesures d'atténuation/d'ajustement

Appui/mise en place de 4 unités de transformation agricole

- Diagnostic rapide des SCOOPS existantes dans la zone sur les filières identifiées par A2N : lait, mil, tomate, manioc, haricot, sésame
- Identifier (si pas déjà fait) les unités à soutenir sur les filières pré-identifiées par A2N, en tenant compte i) de l'opportunité d'une nouvelle SCOOPS si la filière est prometteuse et le marché existant, ii) du dynamisme actuel des SCOOPS existantes, iii) des SCOOPS créé ou ambitions de création de SCOP mêlant personnes hôtes et PDI, vi) du niveau de structuration des filières identifiés
- Diagnostic approfondi des SCOSPS retenues (organisation/gestion/processus de production/débouchés de vente, etc.) et identifier les besoins associés en renforcement de capacité et en investissement
- Appui des SCOOPS sur les questions d'accès aux ressources et notamment financières, adaptées aux activités menées
- Appui à l'élaboration du plan d'affaire des SCOOPS et à leur formalisation légale la plus adaptée, si nécessaire
- Appui à la mise en œuvre des activités de formation notamment sur les contenus, au choix du matériel à investir, à l'opérationnalisation des SCOP, à l'organisation interne/gestion des SCOP
- Appui à la mise en place/renforcement des processus d'approvisionnement en matières premières, de production, de commercialisation (y compris contrôle qualité et débouchés dans les circuits de vente).
- La promotion d'une chaîne de valeurs, entre les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) féminines, regroupant à la fois des populations hôtes et déplacées
- Diagnostic des chaines de valeurs à fort potentiel économique,
- Appui à la création de liens et d'opportunités (économiques, création de points de vente en commun, canaux de distribution partagés, partage d'expériences, réseautage, etc.) communes entre les différentes SCOP, les producteurs, les commerçants au niveau des filières concernées par le projet.
- Appui à la fédération des SCOP pour une meilleure représentativité locale/régionale/nationale, si pertinent;
- Participer au processus de ciblage des SCOOPS bénéficiaires des appuis du projet
 « Djamnaati »





Points d'attention :

- Suivre une approche « par le marché » /entrepreneuriale, permettant d'assurer la pérennité des SCOP
- Travailler en en étroite collaboration avec le chargé de suivi/évaluation d'A2N